

La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 2 mars 2021

Les affaires de violence familiale déclarées par la police augmentent pour une troisième année consécutive

Selon les données policières, les taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes, entre les partenaires intimes et envers les aînés ont tous augmenté en 2019. Dans l'ensemble, les taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police se sont accrus pour une troisième année consécutive, ayant augmenté de 13 % au cours de cette période. Cette croissance fait suite aux baisses soutenues observées de 2009 à 2016, période pendant laquelle les taux ont diminué de près du cinquième (-19 %).

Aujourd'hui, Statistique Canada publie l'article de *Juristat* intitulé « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019](#) ». Celui-ci dresse un profil de la violence familiale envers les enfants et les jeunes, entre les partenaires intimes et envers les aînés, fondé sur les données policières.

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à l'instauration de mesures de confinement, à des fermetures d'écoles et à des pertes d'emploi pour de nombreuses personnes au Canada, soulevant des inquiétudes par rapport aux effets de ces facteurs de stress sur les familles, et à l'accroissement du risque de violence familiale.

Bien que les plus récentes données annuelles sur les affaires de violence familiale déclarées par la police aient été recueillies avant la pandémie, elles sont essentielles afin d'établir une base de référence pour de futures analyses des répercussions des restrictions liées à la COVID-19 sur les familles au Canada.

Statistique Canada a aussi mis sur pied une initiative pour recueillir des données sur certains types d'infractions criminelles survenues au cours des huit premiers mois de la pandémie de COVID-19 afin de produire des renseignements sur la criminalité observée pendant cette période.

Selon les données déclarées par 19 services de police au Canada et diffusées précédemment, dans l'ensemble, de mars à octobre 2020, le taux de certains crimes a diminué de 18 % comparativement à la même période en 2019. Les voies de fait (-4 %) et les agressions sexuelles (-10 %) commises par un membre de la famille ont également fléchi au cours des huit premiers mois de la pandémie, quoique dans une moindre mesure, alors que les affaires de menaces proférées par un membre de la famille ont augmenté de 2 %.

Ces données représentent les affaires qui ont été portées à l'attention de la police. Il convient de souligner, toutefois, que de nombreuses victimes n'ont peut-être pas réussi à avoir de l'aide; les affaires de violence familiale dont sont habituellement témoins de tierces parties (comme des amis ou des enseignants) ou qui sont habituellement soupçonnées par celles-ci et signalées à la police sont plus susceptibles de passer inaperçues pendant la pandémie.

Le quart des victimes d'affaires de violence déclarées par la police ont été agressées par un membre de la famille

En 2019, on a dénombré environ 400 000 victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada. Le quart (26 %) d'entre elles, soit plus de 100 000 victimes, ont été agressées par un membre de la famille, c'est-à-dire un conjoint ou une conjointe, un parent, un enfant, un frère ou une sœur, ou un membre de la famille élargie.

Les femmes et les filles représentaient les deux tiers (67 %) de toutes les victimes de violence familiale en 2019. Par ailleurs, plus de la moitié des enfants et des jeunes (57 %) ainsi que des aînés (58 %) victimes de violence familiale étaient de genre féminin, de même que près des quatre cinquièmes des victimes de violence entre partenaires intimes (79 %).



Les affaires de violence familiale qui ont été portées à l'attention de la police ont été le plus souvent commises par un conjoint actuel ou une conjointe actuelle (31 %) ou un parent (20 %). Venaient ensuite les affaires de violence commises par un ex-conjoint ou une ex-conjointe (13 %), un frère ou une sœur (11 %) ou un enfant de la victime (11 %).

Les voies de fait sont la forme la plus courante de violence familiale signalée à la police

Les voies de fait étaient la forme la plus courante de violence familiale, représentant 7 victimes sur 10 (71 %). Plus de la moitié (54 %) des enfants et des jeunes victimes de violence familiale ont été agressés au moyen de la force physique, tout comme les trois quarts environ des aînés (72 %) et des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime (75 %).

Les enfants et les jeunes, les partenaires intimes et les aînés victimes de violence familiale étaient tous proportionnellement plus nombreux à avoir subi des voies de fait que toute autre forme de violence. Seules les filles de 17 ans ou moins faisaient exception; ces dernières ont enregistré un taux légèrement plus élevé d'infractions sexuelles — y compris les agressions sexuelles et les infractions sexuelles contre les enfants — que de voies de fait (170 par rapport à 167 pour 100 000 personnes).

Des différences dans le type de violence familiale subie ont été observées entre les victimes de genre féminin et celles de genre masculin. Par exemple, le taux de voies de fait enregistré par les femmes et les filles était beaucoup plus élevé que celui des hommes et des garçons (249 par rapport à 146 pour 100 000 personnes) et le taux d'autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence observé chez les femmes et les filles était plus du double du taux affiché par les hommes et les garçons (70 par rapport à 30).

Comme pour le taux de criminalité en général, le taux d'infractions sexuelles était plus de 5,5 fois plus élevé chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons (48 par rapport à 9).

La Saskatchewan et le Manitoba affichent les plus hauts taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police parmi les provinces

À l'instar de la criminalité en général, ce sont la Saskatchewan (519 pour 100 000 personnes) et le Manitoba (417) qui ont affiché les taux les plus élevés d'affaires de violence familiale déclarées par la police à l'échelle des provinces. En revanche, les taux les plus faibles ont été observés en Ontario (173), à l'Île-du-Prince-Édouard (203) et en Nouvelle-Écosse (225).

Les territoires ont enregistré des taux beaucoup plus élevés de violence familiale et c'est le Nunavut (3 398) qui a affiché le plus haut taux, suivi des Territoires du Nord-Ouest (2 689) et du Yukon (707).

Dans chaque province et territoire, les taux de violence familiale étaient plus élevés chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons. Les écarts les plus marqués ont été observés en Ontario (239 par rapport à 106), dans les Territoires du Nord-Ouest (3 739 par rapport à 1 696) et au Québec (478 par rapport à 232), où les taux de violence familiale étaient plus de deux fois plus élevés chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons.

Note aux lecteurs

La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens).

Au cours des prochains mois, le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada diffusera une série de rapports analytiques sur la violence entre partenaires intimes, fondés sur les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018. La série comprendra un rapport offrant un survol de la violence entre partenaires intimes, et d'autres rapports dressant un portrait plus détaillé de ce type de violence chez les femmes autochtones, les femmes de minorité ethnoculturelle, les femmes ayant une incapacité, les jeunes femmes, et les femmes et les hommes de minorité sexuelle.

Pour obtenir plus de renseignements concernant certains types de crimes déclarés par la police au cours des huit premiers mois de la pandémie de COVID-19, voir l'article intitulé « [Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars 2020 à octobre 2020](#) ».

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête **3302**, **3315** et **5256**.

L'article de *Juristat* « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019](#) » (**85-002-X**) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).